



N° 21-17

**AVANCEMENT DE GRADE
CATEGORIE C
Mise à jour tableau des effectifs**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 30 avril
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 05 mai 2021
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSEE :

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante du SMND de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CREATION DE POSTE – avancements de grade catégorie C

1 – Dans la suite des propositions faites par les responsables de service, en lien avec les critères fixés par la délibération 21.13, en date du 10 mars 2021, approuvant les Lignes Directrices de Gestion, et conformément aux ratios fixés par la délibération n°20.24 du 1^{er} juillet 2020, afin de permettre aux agents promouvables de la catégorie C d'accéder à un avancement de grade, il est proposé les créations de postes ci-dessous :

- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 12 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal.

2 - Pour permettre à une agent du service administratif, ayant réussi le concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et inscrite sur la liste d'aptitude du centre de gestion, de pouvoir être nommée dans ce grade, il est proposé la création du poste ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La suppression des postes d'origine sera faite, après avis du prochain Comité technique.

Tableau des effectifs mis à jour

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Directeur territorial	2
Rédacteur Territorial	1
Rédacteur ppal 2Cl	1
Rédacteur ppal 1ere Cl	1
Adjt administratif	4
Adjt administratif Ppal 2Cl	5
Adjt administratif Ppal 1Cl	1
Ingénieur	2
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1Cl	2
Agent de maitrise	4
Agent de maitrise pPal	5
Adjoint technique TC	71
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjt technique Ppal 2Cl	60
Adjt technique Ppal 1Cl	36
Grade non statutaire	4
Total général	206

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 05 mai 2021

Michel FAYET,
 Président



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le



ID : 038-253804710-20210505-21_17-DE